



**APPEL À CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE MOBILE DE VENTE À  
EMPORTER DE BOISSONS FRAICHES NON ALCOOLISEES-GLACES-GRANITA  
SUR LE PARKING DU FOND DE PLAGE DES MARINIÈRES**

-  
**Procédure lancée en application des dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général  
de la Propriété des Personnes Publiques**

-  
**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**Personne publique** : Commune de Villefranche-sur-Mer

**Objet de la consultation** :

Avis d'appel à candidature pour l'occupation temporaire du Domaine Public pour l'installation et l'exploitation d'un kiosque mobile de vente à emporter de boissons fraîches non-alcoolisées, glaces, granita, sur le parking du fond de plage des Marinières, pour la période du 20 avril 2023 au 20 octobre 2023.

**Date limite de remise des offres** :

Mercredi 12 avril 2023 à 12H00.

**Contenu du dossier de candidature** :

Il comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation ;
- Le cahier des charges ;
- Le plan d'implantation.

**Mise à disposition des documents** :

Les candidats devront télécharger les documents ci-dessus sur le site internet de la commune.

**Présentation des candidatures** :

Les documents à fournir :

- Une lettre de candidature signée ;
- Le cahier des charges paraphé et signé ;

- Une pièce d'identité ;
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois justifiant de l'inscription au registre du commerce ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile concernant l'activité en cours de validité ;
- Un descriptif du kiosque mobile avec visuel et dimension(s) ;
- Un descriptif technique de l'exploitation du kiosque en matière d'hygiène, de traitements des déchets, des emballages et contenants utilisés ;
- Une copie de l'attestation d'assurance du kiosque mobile ;
- Une note présentant la liste exhaustive des produits proposés (glaces, granita, boissons fraîches non-alcoolisées) et les tarifs proposés, une proposition de planning d'ouverture, présentation des expériences dans le domaine et tout élément que le candidat jugera utile pour étayer son dossier.

### **Dépôt du dossier de candidature**

Les dossiers des candidats seront soit :

- Déposés en Mairie au Service Occupations du Domaine Public contre récépissé.
- Envoyés par courrier en recommandé avec avis de réception en mentionnant sur le courrier « candidature Kiosque Mobile »

Adresse : Mairie de Villefranche-sur-Mer

La Citadelle - BP n°7

06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER

- Envoyés par format numérique à l'adresse [mairie@villefranche-sur-mer.fr](mailto:mairie@villefranche-sur-mer.fr) en mentionnant en objet : candidature Kiosque Mobile

Tout dossier incomplet ou parvenu après le délai précité ne sera pas examiné.

### **Contacts :**

Service Occupation du Domaine Public

Tel : 04.93.76.33.68 / Mail : [odp@villefranche-sur-mer.fr](mailto:odp@villefranche-sur-mer.fr)

### **Sélection des candidats**

Les dossiers complets seront sélectionnés selon les critères suivants et avec notation globale sur 100 points :

- Expérience professionnelle du candidat **-50 points**
- Qualité esthétique du kiosque mobile et son insertion dans le site **-20 points**
- Qualité et diversité des produits **-20 points**
- Tarifs proposés **-10 points**

### **Choix du candidat**

Le choix du candidat retenu sera effectué par une commission spéciale composée de membres élus du conseil municipal. D'autres personnes pourront être associées.

La commune se réserve la possibilité de négociation avec les candidats (cf. article 8 du cahier des charges).

A l'issue de la procédure, la commune procédera à la délivrance de la convention autorisant le candidat choisi à occuper temporairement le domaine public.

**Durée de l'autorisation d'occupation du domaine public**

Du 20 avril 2023 au 20 octobre 2023 (soit une période de 6 mois).

**Montant de la redevance d'occupation**

L'exploitant devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public qui s'élève à 300 €/mois conformément à la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2022 fixant les droits de place, voirie et d'occupation du domaine public.